



tournés vers l'avenir

Lettre N° 13

8 avril 2016

Bonjour à toutes et à tous,

Voici le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 mars et du CCAS 30 janvier 2016.

Nous nous sommes réunis le 31 mars, mais afin de ne pas vous transmettre un Tournés Vers l'Avenir beaucoup trop chargé en comptes rendus et en informations, nous avons préféré faire cette première distribution, une seconde sera effectuée également au cours du mois d'avril.

Important : les nouvelles personnes de plus de 75 ans ou handicapées qui souhaitent recevoir un bac à déchets verts d'Ardenne Métropole doivent s'adresser en mairie afin de retirer une fiche de renseignements, et ceci, impérativement avant le 29 avril 2016.

J'espère que le goûter des anciens a ravi les participants et les amateurs de danse.

Bonne lecture à tous en attendant la lettre 14.

Bien à vous

Cécile Muller



Informations aux habitants



Affaires sociales

Compte-rendu de la réunion du C.C.A.S. du 30 janvier 2016

Présents :

Membres élus : Madame Cécile MULLER, présidente - Madame Monique JOIGNAUX, vice-présidente - Mesdames Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND, Aline HAPLIK, Monsieur Patrick COLAS.

Membres extérieurs : Monsieur Daniel BRIOUX, Mesdames Sandrine PHILIPPE, Cécile RICARD.

Absents excusés :

Monsieur André JOSEPH.

Monsieur Jean Paul CHAUMONT donnant pouvoir à Monsieur Daniel BRIOUX.

Madame Dorothee CLERGEAT donnant pouvoir à Madame Pascale ANSELMO.

Madame Françoise NOISEAU donnant pouvoir à Mme Aline HAPLIK.

Elue secrétaire de séance : Madame Isabelle BERTRAND.

Début de la réunion à 10h15.

Demande de deux aides financières

Après exposition des deux demandes :

Suffrage de votants : 9 nombre de pouvoirs : 3

Suffrages exprimés : 12 pour : 12 contre : / abstention : /

Quelques explications de Madame Joignaux :

- Le Fond de Solidarité pour le logement, institué dans chaque département, permet :
 - de financer le dépôt de garantie, le premier loyer, les frais d'agence, l'assurance du logement, les frais de déménagement,
 - de régler les dettes de loyers et charges comprises, et les factures d'énergie (électricité, gaz), d'eau et de téléphone.



- La loi Warsmann protège les particuliers (occupant d'un local d'habitation) du surcoût lié à une consommation d'eau anormale due à une fuite sur une canalisation privative après compteur, bien souvent non identifiée. Cette loi impose aux distributeurs d'eau d'avertir leurs clients en cas de consommation anormale, au plus tard lors de l'envoi de la facture et exonère les clients du paiement de l'excédent de consommation, s'ils respectent les conditions imposées par la loi.

Pour en bénéficier, le particulier doit :

- faire réparer la fuite par un professionnel dès qu'il en est informé ;
- fournir à son distributeur d'eau l'attestation de réparation effectuée par un professionnel en plomberie, indiquant la date de réparation de la fuite ainsi que sa localisation, dans un délai d'un mois suivant la réception de l'information de la part de son fournisseur.

Si les conditions sont remplies, l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de consommation qui excède le double de sa consommation moyenne calculée sur une période de 3 ans.

Reconduction du bon d'achat « naissance » ou remplacement par « mon premier livre »

En mars 2015, le conseil d'administration a voté le principe d'instaurer un bon d'achat d'une valeur de QUINZE euros pour chaque naissance d'enfant domicilié à Tournes.

Madame Joignaux propose de le maintenir ou de le remplacer par un livre « mon premier livre ».

Elle présente un spécimen du livre.

Les membres présents reconnaissent les qualités du livre mais s'interrogent car, généralement, ce genre de cadeau est offert à la maternité. De plus, un bon cadeau est toujours apprécié.

La question se pose de l'utilisation qui est faite de ce bon. Sert-il vraiment à acheter des produits pour le nouveau-né ?

La proposition est donc faite d'un bon d'achat dans un super marché du chef-lieu mais à usage exclusif de produits bébé alimentaires et puériculture.

Suffrage de votants : 9

nombre de pouvoirs : 3

Suffrages exprimés : 12

pour : 7 contre : 4 abstention : 1



Secours en argent pour les personnes handicapées – année 2016

Madame Joignaux propose de reconduire la somme de 130 euros pour l'année 2016, par personne reconnue avec un handicap de 80 % ou plus, enregistrée en mairie jusqu'au 31 décembre de l'année 2015, soit 19 personnes.

Suffrage de votants : 9 nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 12 pour : 11 contre : 0 abstention : 1

Le secours en argent pour les personnes handicapées (minimum 80% d'invalidité) est distribué aux personnes inscrites en mairie avant le 31 décembre de l'année précédente. Jusqu'à présent, il en était de même pour la carte-cadeau distribuée fin décembre.

Madame Joignaux propose que cette carte cadeau soit attribuée à toute personne s'inscrivant en cours d'année.

Suffrage de votants : 9 nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 12 pour : 12 contre : 0 abstention : 0

Organisation du goûter des anciens le dimanche 3 avril

Madame Joignaux propose d'organiser le goûter de la façon suivante :

- Animation : Orchestre JL Bertrand de 15h à 19h.
- Dégustation de : petits fours, gâteaux mollets, galettes au sucre.
- Boissons : champagne, café, jus de fruits.

Suffrage de votants : 9 nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 12 pour : 12 contre : 0 abstention : 0

Pour information, le repas de fin d'année aura lieu le dimanche 20 novembre. Elle propose le devis de l'animation musicale Air2rien.

Suffrage de votants : 9 nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 12 pour : 12 contre : 0 abstention : 0

Questions diverses

- Aides d'urgence au niveau alimentaire

La discussion est engagée sur les aides d'urgence que peut apporter le CCAS au niveau alimentaire.

Cela pourrait se faire sous la forme de bons d'achat qui seraient disponibles en mairie et remis aux familles sous conditions.



La base de calcul serait la même que pour le dossier FSL : ressources auxquels sont déduites les charges et qui permet de calculer le « reste à vivre » par jour et par personne.

- Si le montant du « reste à vivre » est compris entre 3 et 5 euros : 30,00 euros mensuels par personne au foyer (exemple : pour une famille de 4 personnes, l'aide se monte à 120,00 euros).
- Si le montant du « reste à vivre » est compris entre 5 et 7 euros : 20,00 euros mensuels par personne au foyer (exemple : pour une famille de 4 personnes, l'aide se monte à 80,00 euros).

Les bons d'achat seront valables uniquement au rayon alimentaire et produits de première nécessité (hygiène, entretien) d'un supermarché de Charleville.

L'aide serait allouée à la demande pour une période de 6 mois maximum. Le dossier serait réétudié au-delà.

Suffrage de votants : 9 nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 12 pour : 12 contre : 0 abstention : 0

Il est rappelé que l'Association Tourne Solidaire ne peut supporter à elle seule la prise en charge de telles aides. Il faut encourager les personnes en difficulté à prendre contact avec le CCAS avant de s'adresser à ATS.

Il est également rappelé que le Secours Populaire dispose d'un magasin solidaire. S'adresser au Secours populaire, 11 Rue Edouard Branly 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. Nécessité d'ouvrir un dossier en présentant ressources et charges : permanence le mardi de 14h à 16h.

▪ Pour information, Madame Joignaux signale que la salle des fêtes a été l'objet d'un cambriolage dans la nuit du 30 au 31 décembre 2015 et que le reliquat de champagne du repas des anciens a été volé. Plainte a été déposée.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h34.

◆ Croix-Rouge française

En vertu de la loi du 7 août 1991 (art 3 alinéa 1), l'association La Croix-Rouge française entreprend une campagne de sensibilisation auprès du grand public à Tournes du 31 mars au 9 avril 2016, à raison de 6



jours maximum sur cette période. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix-Rouge française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. L'équipe de la Croix-Rouge pourra intervenir aux horaires prévus à cet effet, entre 12h 00 et 21h 00 du lundi au vendredi et le samedi de 12h 00 à 18h 00.

Ces campagnes n'impliquent en aucun cas la collecte d'argent en espèces ou en chèques.



Communication, prévention, finances, administratives

◆ Bouchons de liège – Recyclage

Désormais les bouchons de liège peuvent être apportés en mairie.

Ils seront collectés par une association.

Ils doivent être gardés dans des sacs en papier ou en plastique qui ne seront fermés que lors de la livraison afin d'éviter la formation de moisissures. Ils seront démunis de toutes matières plastiques et métalliques.

◆ Garantie Jeunes

Afin d'accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité vers l'autonomie et l'emploi, le gouvernement a mis en place la « Garantie Jeunes ».

Ce dispositif, fondé sur le « donnant-donnant » octroie une allocation aux jeunes, dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à la Mission Locale Bassin d'Emploi de Charleville-Mézières - 8 route de Prix - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES - 03.24.59.44.44.

Courriel : milo.charleville@laposte.net.



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 7 mars 2015 - 20h30

Présents

Mmes Pascale ANSELMO, Françoise FAY, Aline HAPLIK, Monique JOIGNAUX, Cécile MULLER, MM. Patrick COLAS, Gille HAMM, Jean-Pierre LESIEUR, Martine PIERROT, Jean WARIN, Gwénaél WEBER.

Absents ayant donné pouvoir

Mmes Isabelle BERTRAND (Pouvoir à Mme Monique JOIGNAUX),
Dorothee CLERGEAT (Pouvoir à Mme Pascale ANSELMO).

Absents excusés

MM. Philippe CLAUSSE, Thibault FAY.

Secrétaire de séance

M. Gille HAMM.

Finances

> Travaux d'investissement et acquisition de matériels 2016

M Gille Hamm, adjoint aux finances, rend compte des propositions de la Commission des finances qui s'est réunie à plusieurs reprises courant du mois de février. Il commente les tableaux distribués en séance retraçant les principaux chapitres des recettes et dépenses de fonctionnement et soumet à la discussion les dépenses d'investissement à porter au budget 2016 telles que proposées par la commission.

Madame le Maire propose de voter les travaux et les acquisitions de matériels présentés, qui seront portés au budget primitif 2016, étant précisé que les dépenses seront engagées selon les possibilités financières de la commune. Ces propositions sont adoptées par 13 voix.

> Subventions 2016 aux associations de Tournes

Madame le Maire précise que, compte-tenu du résultat de clôture excédentaire du C.C.A.S. en 2015, la commission des finances propose



de ne pas attribuer en 2016 de subvention pour le C.C.A.S. de Tournes. Madame Aline Haplik, adjointe aux fêtes et cérémonies, propose de voter le montant des subventions à attribuer pour 2016 aux associations de Tournes en incluant une nouvelle association. Cette proposition est adoptée par 13 voix.

> Subventions 2016 aux associations extérieures

Madame Aline HAPLIK propose ensuite de voter les subventions aux associations extérieures en intégrant la demande d'une nouvelle association. La proposition est adoptée par 13 voix.

> Ajustement tarifaire des locations des salles communales

La commission de révision des tarifs et règlements de location des salles communales propose d'apporter pour 2016 des modifications aux tarifs en vigueur afin de prendre en compte les décisions d'une précédente séance du conseil municipal visant à inclure le montant du ramassage des ordures ménagères et la location des tables rondes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent par 13 voix les tarifs qui leur sont soumis. Les nouveaux tarifs sont d'application immédiate.

> Tarifs 2016 des concessions du cimetière

Sur proposition de Madame le Maire, les membres du conseil municipal décide par 13 voix de reconduire à l'identique pour 2016 les tarifs des concessions de cimetière et de columbarium.

> Tarifs 2016 des emplacements de forains

Sur proposition de madame le Maire, les membres du conseil municipal décide par 13 voix de ne pas augmenter les tarifs 2016 des emplacements de forains pour la fête patronale qui se déroulera les 25 et 26 juin.

> Tarifs 2016 des locations de parcelles communales

Après avoir rappelé les tarifs de location votés en 2015, Madame le Maire propose de reconduire ces mêmes tarifs pour 2016. Cette proposition est adoptée par 13 voix.



Affaires administratives

> Entretien professionnel du personnel de la commune

La Commune de Tournes a démarré en 2015 la procédure obligatoire de l'entretien professionnel des agents communaux en remplacement de la notation qui était l'ancienne procédure d'évaluation des agents.

Pour ce faire, les fiches de postes existantes et l'organigramme ont été remis à jour et un support pour l'entretien professionnel a été créé. Ces documents ont été transmis au Centre de Gestion 08 pour approbation. L'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a été porté à la connaissance du personnel et doit être soumis au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal entérinent par 13 voix la mise en place de l'entretien professionnel.

> Révision de la composition de plusieurs commissions

Madame le Maire rappelle que les commissions ont été constituées dès la mise en place du Conseil municipal, le 28 mars 2014.

Il s'avère que des conseillers ont émis le souhait de s'investir dans le travail de certaines commissions. En conséquence, Madame le Maire propose d'annuler la composition des deux commissions "Finances" et "Travaux, environnement, urbanisme et PLU" et de les reconstituer en prenant en compte les souhaits exprimés.

Par 13 voix, le conseil municipal fixe la nouvelle composition des deux commissions :

Commissions Finances : Mmes Aline HAPLIK, Monique JOIGNAUX, Pascale ANSELMO, MM. Gille HAMM, Philippe CLAUSSE, Jean-Pierre LESIEUR.

Commission Travaux, environnement, urbanisme et PLU : Mmes Aline HAPLIK, Françoise FAY, Pascale ANSELMO, MM. Jean-Pierre LESIEUR, Thibault FAY, Gille HAMM.

Questions diverses

> Projet de construction rue du 8 mai

Monsieur Jean-Pierre LESIEUR présente au Conseil le projet de construction d'un ensemble immobilier de 24 logements en rez-de-chaussée et 2 étages, rue du 8 mai. Le projet présente une occupation au sol de 700 m² sur une parcelle de 4 595 m². Considérant que ce



projet respecte les accès à la conduite d'eau et à la servitude, qu'il est conforme aux règles du Plan Local d'Urbanisme et qu'il a reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France, le Conseil municipal se prononce favorablement à la réalisation de ce projet.



A noter sur vos agendas

- ◆ **9 avril** Loto de l'association des Parents d'élèves du Pôle scolaire de Tournes, salle des fêtes.
- ◆ **10 avril** Bourse aux vêtements organisée par l'association des Parents d'élèves du Pôle scolaire de Tournes, salle des fêtes.
- ◆ **10 avril** Passage à Tournes de la course cycliste "Le circuit des Ardennes".
- ◆ **16 avril** Concert gratuit du groupe BASTATHOO.
- Show laser de 21h00 à 23 h00 à la salle des fêtes.
Ouverture des portes dès 20h00.
- ◆ **23 avril** Traco Théâtre, à la salle des fêtes, 20h30. Entrée : 3 euros.
- ◆ **24 avril** Opération "Une rose, un espoir" organisée au profit de la ligue contre le cancer par des motards ardennais qui proposeront en porte à porte des roses pour un don minimum de 2 euro.
- ◆ **30 avril** Vente de muguet en porte à porte par l'Association Tournes Solidarité.
- ◆ **1^{er} mai** Brocante dans le rues du village.

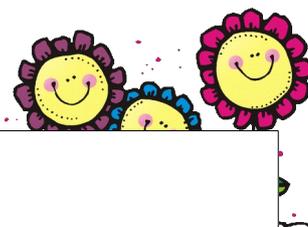
MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture : ◦ lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
 • mardi : 16h00 à 19h00

Contacts:

- Mme le Maire : maire.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr



FLASH : distribution de fleurs

La municipalité vous offrira une barquette de fleurs.

Nous vous demandons de déposer ce bon de réservation avant le **30 avril 2016**.

Les barquettes seront à retirer le **samedi 21 mai 2016, de 10h00 à 12h00** à la Halle des sports, rue de la gare.

ATTENTION ! Les barquettes non retirées seront remises au service technique de la commune pour le fleurissement du village. Pensez aux voisins ou amis pour retirer votre barquette.

Bon de réservation de la barquette de 10 plants

à déposer en mairie

Nom et prénom :

Adresse :

- Bégonias roses
- Bégonias rouges
- Pétunias rouges
- Pétunias blancs
- Pétunias violets
- Impatiens nains rouges
- Impatiens nains roses
- Lobelias
- Mufliers variés